



GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

[V] Racines et des Hommes - 3 du 18-05-2025

	Niveau de risque			
	Faible	Modéré	Moyen	Elevé
	0,25	0,30	0,35	0,40
Indicateur P_2		X		
Indicateur E_1		X		
Indicateur E_2	X			

RIS	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	A la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'alerte et de premiers secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

Indice total de risque : $i = P_2 + E_1 + E_2 = \dots 0,3 \dots + \dots 0,3 \dots + \dots 0,25 \dots = \dots 0,85 \dots$

Effectif prévisible déclaré du public : $P_1 = \dots 8000 \dots$ Si $P_1 \leq 100\ 000$ personnes, alors $P = P_1$

Si $P_1 > 100\ 000$ personnes, alors $P = 100\ 000 +$

$$\left(\frac{P_1 - 100\ 000}{2} \right)$$

$P = 8000$

Ratio d'intervenants secouristes : $RIS = i \times \frac{P}{1000} = \dots 0,85 * (8000 / 1000) \dots$

RIS = $\dots 6,8 \dots$

Effectif pair d'intervenants secouristes = $\dots 8 \dots$

Type de DPS : $\dots DPS-PE \dots$

Nom et visa
de l'organisateur

Nom et visa
de l'autorité d'emploi de l'association

Le Président (e), Guy PAUCHET

PS : A annexer à la convention.